



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'INVITATION À SE QUALIFIER

Par la présente, la demande d'invitation à se qualifier est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande d'invitation à se qualifier restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
5	Le 4 avril 2017
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECCL-ISQ-16-0226	
Titre :	
Services d'hébergement et d'opérations corporatives et d'élections	
Date d'échéance de l'invitation à se qualifier :	
Le 19 avril 2017 – 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de :	N° de tél. :
Chantal Lagacé	819-939-1233

Partie 1. INTERPRÉTATION

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'invitation à se qualifier pour des services d'hébergement et d'opérations corporatives et d'élections qui porte le numéro ECCL-ISQ-16-0226, datée du 2 mars 2017 (ISQ). La présente modification fait partie intégrante de l'ISQ.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans l'ISQ et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans l'ISQ, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions suivantes ont été posées à la suite de l'ISQ et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 28

Question : O4 – Nous fournissons des services d'hébergement et de soutien à des clients œuvrant dans divers secteurs d'activité : institutions financières, organismes gouvernementaux, compagnies d'assurance et organismes de réglementation. Aucun de ces clients n'a déjà exigé que nous présentions une attestation ou une lettre d'attestation confirmant que nous respectons la norme de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) sur le contrôle de l'organisation des services (SOC 2). **Nous demandons donc à Élections Canada de lever l'exigence obligatoire relative au contrôle de l'organisation des services (SOC 2) de l'AIPCA (critère O4).**

Réponse : Les attestations demandées au critère O4 sont obligatoires. Veuillez consulter les réponses aux questions 4 et 5.

2.2 Question n° 29

Question : O5 – Nous offrons des services d'hébergement qui répondent à tous les critères obligatoires à l'exception des « services infonuagiques ».

Nous demandons à Élections Canada de retirer les services infonuagiques de l'exigence obligatoire O5.

Réponse : Les services infonuagiques sont obligatoires. Une entente de partenariat avec un fournisseur de services infonuagiques est acceptable.

2.3 Question n° 30

Question : O9 – Élections Canada demande aux répondants de présenter une (1) référence de client auquel il a offert un service centralisé de dépannage ET d'exploitation de réseau. Nous demandons à Élections Canada si nous pouvons soumettre deux références : une référence pour le service centralisé de dépannage et une autre pour le service centralisé d'exploitation de réseau. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons des clients qui utilisent l'un ou l'autre de ces services, et non pas nécessairement les deux.

Réponse : Oui, EC acceptera une référence pour le service centralisé de dépannage et une autre référence pour le service centralisé d'exploitation de réseau.

2.4 Question n° 31

Question : Nous savons qu'une prolongation jusqu'au 19 avril a été accordée dans la première modification de l'invitation à se qualifier. Cependant, en raison des congés de Pâques à venir et des écarts entre les congés des secteurs public et privé, nous demandons à Élections Canada de préciser l'échéance pour la soumission de demandes de renseignements, et nous demandons une semaine de prolongation pour tenir compte des congés à venir.

Réponse : L'article 2.19.1 de l'invitation à se qualifier (ISQ) est ainsi formulé : « Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours ouvrables avant la date de clôture de l'ISQ. Toute demande reçue après ce délai risque de demeurer sans réponse. » En conséquence, aucune autre prolongation de l'échéance ne sera accordée.

2.5 Question n° 32

Question : À titre de société privée, nous ne publions pas nos états financiers. Nous demandons la modification de l'exigence obligatoire O3 de sorte qu'on accepte, soit i) les états financiers des trois derniers exercices, soit ii) des renseignements financiers accessibles au public et une lettre d'une institution financière attestant la viabilité financière de l'entreprise.

Réponse : EC a besoin de preuves fiables attestant un revenu annuel égal ou supérieur à 100 millions de dollars pour les trois derniers exercices.

2.6 Question n° 33

Question : À l'étape du processus d'EAE (annexe B), les répondants qualifiés doivent signer une END. À titre d'employeur, nous évitons que les membres de notre personnel

soient tenus personnellement responsables en cas de violation d'obligations contractuelles. Veuillez confirmer si vous acceptez qu'une entreprise signe l'END et s'engage à assumer l'entière responsabilité de toute violation, au nom des membres de son personnel ayant accès à des renseignements confidentiels.

Réponse : Une entreprise peut signer l'END. Veuillez consulter la définition de « répondant qualifié », à l'annexe C : Définitions, partie 7 de l'ISQ.

2.7 Question n° 34

Question : Selon l'exigence obligatoire O5, le répondant doit fournir des références de clients pour attester la prestation de « services d'hébergement d'entreprise », y compris pour l'hébergement de systèmes en place. Veuillez préciser s'il faut fournir exactement trois (3) références de clients ou un minimum de trois (3) références de clients.

Réponse : Nous demandons de fournir trois références.

2.8 Question n° 35

Question : Nous savons que l'exigence obligatoire O5 vise à confirmer la capacité du répondant d'héberger les systèmes d'EC en place. Veuillez préciser l'étendue des systèmes en place que le répondant devrait héberger.

À titre de répondant, nous lancerons les opérations et gérerons la solution corporative et d'élections, en plus de recourir à un fournisseur de services infonuagiques, qui s'occupera de l'architecture, de la prestation et de l'exploitation des infrastructures techniques. Nous estimons que les exigences obligatoires sont rédigées d'une manière qui semble favoriser les fournisseurs de services gérés (qui exploitent leur propre centre de données), et qui ne permet pas de tirer avantage des fournisseurs mondiaux de services infonuagiques. Par exemple, le critère O6 commence par « les installations d'hébergement du répondant », alors que le critère O10 est ainsi formulé : « le répondant doit démontrer que lui ou son fournisseur de services infonuagiques... ». Nous demandons à Élections Canada de préciser quelles sont les exigences obligatoires à respecter par le répondant et quelles exigences peuvent être satisfaites en démontrant les capacités et les qualifications d'un fournisseur commercial de services infonuagiques.

Réponse : L'annexe A à l'ISQ fournit un aperçu de la portée des systèmes en place. À l'étape de l'EAE de ce processus d'approvisionnement, la portée du besoin d'EC en matière de services d'hébergement d'entreprise sera communiquée aux fournisseurs retenus, conformément à l'article 2.4.2 de l'ISQ.

2.9 Question n° 36

Question : Dans le libellé du critère O10, Services infonuagiques, on précise que les exigences doivent être satisfaites par le répondant ou son « fournisseur de services infonuagiques ». Pourriez-vous confirmer si le répondant peut fournir les références de clients de son « fournisseur de services infonuagiques », qui n'est ni un répondant, ni un répondant affilié, ni un membre d'une coentreprise?

Réponse : Oui, un répondant peut fournir les références de clients d'un « fournisseur de services infonuagiques », qui n'est ni un répondant, ni un répondant affilié, ni un membre d'une coentreprise, pourvu que ce « fournisseur de services infonuagiques » soit un partenaire du répondant pour la prestation de services à EC.

2.10 Question n° 37

Question : Formulaire 2 : Formulaire de vérification des projets cités en référence – Nous demandons que les renseignements ci-dessous ne soient pas exigés au moment de répondre à l'ISQ, mais plutôt à la prochaine étape, soit après la qualification.

- Nom de la personne-ressource du client
- Numéro de téléphone actuel de la personne-ressource du client
- Adresse électronique actuelle de la personne-ressource du client

Réponse : EC ne modifiera pas le Formulaire 2 : Formulaire de vérification des projets cités en référence, conformément à l'**article 2.15 Déroulement de l'évaluation** de l'ISQ.

2.11 Question n° 38

Question : Date d'échéance de l'ISQ – En raison des congés du Vendredi saint et du lundi de Pâques, Élections Canada accepterait-il de prolonger la date d'échéance de cette ISQ (fixée le 19 avril) de deux semaines (soit jusqu'au 3 mai), afin d'accorder plus de temps aux fournisseurs pour préparer des propositions détaillées, et ainsi, optimiser les ressources d'Élections Canada?

Réponse : EC n'accordera aucune prolongation.

2.12 Question n° 39

Question : Critère O6, Installations d'hébergement – Notre entreprise possède de nombreuses installations d'hébergement au Canada, qui répondraient aux exigences du critère O6. Toutefois, il est difficile de déterminer quelles installations offrent le meilleur rapport qualité-prix pour Élections Canada sans obtenir de précisions sur les besoins d'Élections Canada, lesquels seront fournis ultérieurement au cours du processus

d'approvisionnement. Élections Canada souhaite-t-il que nous lui proposons toutes les installations qui pourraient lui convenir?

Réponse : À l'étape de l'ISQ, vous pourriez fournir de l'information sur deux de vos installations et par la suite, lorsque vous aurez déterminé quelles installations offrent le meilleur rapport qualité-prix pour Élections Canada, vous pourriez présenter votre proposition la plus rentable.